

CHAMPIONNAT NATIONAL
d'ESCRIME
ouvert aux personnes en situation de handicap
les 29 et 30 juin 2024
à RENNES (Ille-et-Vilaine)

N° 0360/FCD/Activités/Sports

Affaire suivie par :

Alain BAGNASCO, CTSN Escrime - ☎ : 06.19.19.19.72 - ✉ : bagnaalain@gmail.com

Sylvain GUYOMARD, CTSR Escrime, CTSN suppléant - ☎ : 06.33.58.24.44 - ✉ : sylvainguyomard19@gmail.com

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement technique du championnat national d'escrime diffusé sous le n° 0024/FCD/Sports du 12 janvier 2024

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement de la compétition et du séjour
- Annexes 5-1 à 5-3 : Autorisations parentales
- Annexe 6 : Plan de situation
- Annexe 7 : Informations complémentaires



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01.79.86.34.89 - PNIA : 861.947.34.89 - Courriel : contact@lafederationdefense.fr
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national d'escrime de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroule **les samedi 29 et dimanche 30 juin 2024** à **RENNES (35)**.

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue Ouest de la FCD, avec le soutien du Club sportif de la garnison de Rennes (145-05-T).

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2023/2024, au titre du club qu'ils représentent (date et cachet du club obligatoire au recto de la licence).

En cas de non-présentation de ces documents, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

L'ensemble des dispositions logistiques, techniques, administratives et financières sont en pièces jointes, ainsi que quelques informations relatives au bon déroulement de la manifestation.

Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense



Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Escrime"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Escrime"/FCD
- Suppléant au conseiller technique sportif national "Escrime"/FCD
- Responsable du club support
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

ANNEXE 1
DISPOSITIONS LOGISTIQUES
 sous la responsabilité de la ligue organisatrice

CHAMPIONNAT NATIONAL d'ESCRIME
 les 29 et 30 juin 2024 à Rennes (35)

1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

Ligue organisatrice	Club support
<p>Ligue Ouest de la FCD 2, rue du Maréchal Gallieni 35100 RENNES ☎ : 02.23.35.20.30 📧 : secretariat@ligueouest-fcd.fr</p> <p>➤ <u>Président de la ligue</u> : Patrick BERTOZZI 📞 : 06.28.19.06.72 ☎ : 02.23.35.22.54 📧 : president@ligueouest-fcd.fr</p> <p>➤ <u>Vice-président en charge des activités</u> : Gérard HAUSE 📞 : 06.16.04.91.91 📧 : gerard.hause@gmail.com</p>	<p>Club sportif de la garnison de Rennes (CSGR) 62, boulevard de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES</p> <p>➤ <u>Président</u> : Hervé PEYRE 📞 : 02.23.44.52.38 📧 : secretariatcsgr@orange.fr</p> <p>➤ <u>Section Escrime CSG Rennes</u> : Marion COUFFIGNAL 📧 : sectionescrimecsgr@gmail.com</p> <p>➤ <u>Maître d'armes du CSGR</u> : Sylvain GUYOMARD 📞 : 06.33.58.24.44 📧 : sylvainguyomard19@gmail.com</p>
Conseiller technique sportif national Escrime de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Escrime de la FCD (CTSR)
<p>Alain BAGNASCO 📞 : 06.19.19.19.72 📧 : a.bagnasco@lafederationdefense.fr</p>	<p>Sylvain GUYOMARD 📞 : 06.33.58.24.44 📧 : sylvainguyomard19@gmail.com</p>
Conseiller technique national Handicap de la FCD	
<p>Jean -Olivier BRÉNIÈRE 📞 : 06.10.46.43.61 📧 : j-o.breniere@lafederationdefense.fr</p>	

2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION et DU SÉJOUR

Le programme de la compétition est détaillé en annexe 1.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

Les compétiteurs sont entièrement pris en charge par la FCD à compter du dîner du vendredi 28 juin 2024 jusqu'au dimanche 30 juin 2024 après le déjeuner.

Les clubs qui n'acceptent pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative

3.1. Transport

Les participants doivent être autonomes.

Néanmoins, des navettes sont mises en place le vendredi 28 juin 2024 depuis la gare de Rennes Sud pour les trains arrivant à 17h00 (heure d'arrivée à préciser lors de votre inscription sur SYGEMA).

Les compétiteurs en situation de handicap prennent contact avec Jean-Olivier BRENIÈRE, conseiller technique national Handicap (cf. coordonnées ci-dessus).

Le transport collectif est à privilégier (co-voiturage, véhicule 9 places, car)

3.2. Accueil

L'accueil des compétiteurs a lieu **le vendredi 28 juin 2024 à la salle d'armes du CSGR Rennes – Gymnase Albert De Mun - 35000 Rennes (à l'angle des rues Pierre Martin et Albert De Mun) de 16h30 à 20h00.**

3.3. Hébergement et restauration

Les participants doivent impérativement indiquer leurs demandes d'hébergement et de repas lors de leur inscription sur SYGEMA.

3.3.1. Hébergement

Les participants (compétiteurs, organisateurs, accompagnateurs éventuels, conducteurs) sont logés à proximité du lieu du championnat à l'**IBIS Rennes Centre Gare Sud** - Esplanade Fulgence Bienvenüe - 15, rue de Châtillon - 35000 Rennes.

3.3.2. Alimentation

Tous les petits-déjeuners sont pris à l'hôtel.

Les dîners du 28 et 29 sont pris au restaurant « La Taverne » à proximité de l'hôtel.

Le déjeuner du 29 est pris en plateaux (repas froids) dans la salle d'armes du CSG Rennes.

Le cocktail déjeunatoire du dimanche 30 juin se déroule dans la salle d'armes du CSG Rennes à l'issue de la cérémonie de remise des récompenses.

3.4. Lieu de la compétition

Le championnat d'escrime a lieu à la salle d'armes du CSG Rennes - Gymnase Albert De Mun - 35000 Rennes.

3.5. Cérémonie de remise des récompenses

Il est rappelé que **la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents.**

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre, de récompense et de droit au remboursement des frais de déplacement.

3.6. Dispositif prévisionnel de secours

Le soutien santé de la manifestation est assuré conformément au règlement médical de la FCD (cf. titre II, et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;

- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'évènement sportif ou par le conseiller technique sportif national, en fonction des possibilités locales ou institutionnelles.

Il est assuré par le SDIS 35 et le SAMU.

Un médecin est présent sur le lieu de la compétition.

3.7. Lutte contre le dopage

En accord avec les directives du ministère chargé des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués, de manière inopinée, au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux locaux nécessaires au contrôle antidopage (1 pour les féminines et 1 pour les hommes) et des équipes d'escortes.

4. COMMUNICATION SUR LE LIEU DE LA COMPÉTITION

En vertu de nos partenariats avec GMF, la Société Générale, la Banque Française Mutualiste, TEGO, UNÉO, il est demandé à la ligue organisatrice de veiller à ce que les vecteurs de communication (bannières, banderoles, ...) de ces derniers soient bien mis en place lors de la manifestation.

5. COMPTE RENDU

À l'issue de la manifestation, le président de la ligue organisatrice adresse à la présidente de la FCD, avec copie au secrétaire général, au président de la commission sportive et au CTSN, un compte rendu sur le déroulement de la compétition, ainsi que le bilan financier accompagné des originaux des pièces justificatives.

Le conseiller technique sportif national adresse au président de la commission sportive le compte rendu technique de la compétition et dépose sur SYGEMA, en collaboration avec la ligue organisatrice, les résultats détaillés de la compétition.

6. COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE

La ligue organisatrice s'assure de la couverture photographique de l'évènement.

À l'issue, et au plus tard dans les 15 jours, elle adresse à la FCD un article d'une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d'origine ".jpeg" > 300 ko), mettant l'accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « À armes égales ».

ANNEXE 2
DISPOSITIONS TECHNIQUES
sous la responsabilité du conseiller technique sportif national (CTSN)

CHAMPIONNAT NATIONAL d'ESCRIME
les 29 et 30 juin 2024 à Rennes (35)

7. MISE à DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS

Le Comité départemental 35 de la Fédération française d'escrime (FFE) met à disposition dix pistes électriques nécessaires à la compétition.

Le CDE 35 Handisports met à disposition deux « handi-fix » nécessaires à la compétition, pour les personnes en situation de handicap inscrites à la compétition.

8. CATÉGORIES

Le championnat national d'escrime comprend une compétition à l'épée selon trois catégories :

- Catégorie 1 : M15 + M17 (mixte possible) de 3 tireurs + 1 remplaçant (e) ;
- Catégorie 2 : M20/Seniors/Vétérans DAMES de 3 tireuses + 1 remplaçante avec ou sans fauteuil ;
- Catégorie 3 : M20/Seniors/Vétérans (mixte possible) de 3 tireurs + 1 remplaçant avec ou sans fauteuil

Les catégories reconnues sont (âge au 31 décembre de chaque année) :

- ✓ M15 : 13 et 14 ans
- ✓ M17 : 15 et 16 ans
- ✓ M20 : 17 à 19 ans
- ✓ Seniors : 20 à 38 ans
- ✓ Vétérans : 39 ans et plus

9. DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le directoire technique est constitué le matin avant le début de la première épreuve.

ANNEXE 3
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES
 sous la responsabilité des services de la FCD

CHAMPIONNAT NATIONAL d'ESCRIME
 les 29 et 30 juin 2024 à Rennes (35)

10. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

10.1. Engagement et droits de participation

Le nombre de participants est **limité à 73** (compétiteurs + accompagnateurs + organisateurs)

Il est demandé aux clubs de bien vouloir désigner un Capitaine d'équipe.

NOTA: Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

IMPORTANT: Les accompagnateurs Jeunes et/ou des personnes en situation de handicap qui souhaitent être également tireurs doivent s'acquitter des droits de participation.

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 95 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>avec hébergement et repas</u> ✓ 35 € par compétiteur Adulte locaux (+ 18 ans) <u>sans hébergement et avec repas</u> ✓ 15 € par compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>avec hébergement et repas</u> ✓ 10 € par compétiteur Jeune locaux (- 18 ans) <u>sans hébergement et avec repas</u> ✓ 0 € par compétiteur Adulte et/ou Jeune <u>adhérent du club support (limité à 5)</u> ✓ 95 € par compétiteur/accompagnateur <u>avec hébergement et repas</u> ✓ 35 € par compétiteur/accompagnateur <u>sans hébergement et avec repas</u> ✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune en situation de handicap physique ou mental (PSHPM) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <u>avant le 10 juin 2024 minuit, terme de rigueur.</u> Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation. Les personnes en situation de handicap physique ou mental (PSHPM) sont obligatoirement titulaires de la licence FCD 2023/2024. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gratuité pour : <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnateur des personnes en situation de handicap physique ou mental • l'accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes <u>de - 18 ans uniquement</u>) • le chauffeur de car éventuel • le CTSN • le CTSR • les organisateurs (<u>limités à 3</u>) 	<p>Les accompagnateurs « Jeunes » et des personnes en situation de handicap doivent être titulaires de la licence FCD 2023/2024 pour des questions de couverture assurance. Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p>Ils doivent impérativement être inscrits sur SYGEMA. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.</p>

FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 200 € par accompagnateur non officiel <u>avec hébergement et repas</u> ✓ 70 € par accompagnateur non officiel <u>sans hébergement et avec repas</u> 	<p><i>Le nombre d'accompagnateurs peut être limité par l'organisateur.</i> Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions.</p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>avec hébergement et repas</u>	⇒ ✓ Compétiteur Adulte hébergé
✓ Compétiteur Adulte locaux (+ 18 ans) <u>sans hébergement et avec repas</u>	⇒ ✓ Compétiteur Adulte non hébergé
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>avec hébergement et repas</u>	⇒ ✓ Compétiteur Jeune hébergé
✓ Compétiteur Jeune locaux (- 18 ans) <u>sans hébergement et avec repas</u>	⇒ ✓ Compétiteur Jeune non hébergé
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur. Adulte CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur. Jeune CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur/Accompagnateur <u>avec hébergement et repas</u>	⇒ ✓ Comp/Accomp
✓ Compétiteur/Accompagnateur <u>sans hébergement et avec repas</u>	⇒ ✓ Compétiteur Tarif 1
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Adulte PSHPM
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Jeune PSHPM
✓ Accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes, <u>uniquement pour les - 18 ans</u>)	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Accompagnateur « Personnes en situation de handicap »	⇒ ✓ Accomp PSHPM
✓ Chauffeur de car	⇒ ✓ Chauffeur
✓ Conseiller technique sportif national Escrime	⇒ ✓ Organisateur
✓ Conseiller technique sportif régional Escrime	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organisateur	⇒ ✓ Organisateur
✓ Accompagnateur non officiel <u>avec hébergement et repas</u>	⇒ ✓ Accomp non officiel hébergé
✓ Accompagnateur non officiel <u>sans hébergement et avec repas</u>	⇒ ✓ Accomp non officiel non hébergé

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50 € est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire - cf. annexe 7 - § 2).

10.2. Remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Depuis la saison 2021/2022, les demandes de remboursement de frais de déplacement doivent être déposées sur SYGEMA par le club, impérativement dans le mois qui suit la fin de la compétition, sous peine de non-remboursement.

La note relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement, en date du 20 avril 2023, a été diffusée via SYGEDOC sous le n° 0432/FCD. Elle est également consultable dans la Bibliothèque SYGEMA, rubrique « Frais de déplacement ».

Il est rappelé que les frais de repas ou d'hébergement en cours de déplacement inférieur à 1.000 km aller/retour sont à la charge des clubs.

NOTA : Si aucune demande préalable d'autorisation n'a été faite pour la location de véhicule civil, le club ne peut prétendre au remboursement des frais engagés.

Cette demande est obligatoire est à adresser, par courriel :

- au directeur général (p.raveau@lafederationdefense.fr),
- et au bureau Sport/Formation (e.boulesteix@lafederationdefense.fr et c.macquet@lafederationdefense.fr).

Le devis de la société est indispensable.

Pour les parcours supérieurs à 1.000 km aller/retour, et sur présentation des factures originales (tickets de caisse non valides), la FCD prend en charge pendant la durée du transport à l'aller et au retour, par personne autorisée :

- les frais d'hébergement dans la limite de 90 € (petits-déjeuners compris),
- les frais de repas dans la limite de 36 €.

10.3. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

RAPPELS :

- ⇒ Un accompagnateur « Jeunes » doit être du même sexe que les jeunes (une accompagnatrice encadre les jeunes filles, un accompagnateur les jeunes garçons).
- ⇒ Si de l'hébergement est prévu, la mixité dans les chambres est strictement interdite.

10.3.1. Autorisation parentale de participation

Les responsables d'équipes doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale de participation pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-1).

10.3.2. Autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-2).

10.3.3. Autorisation parentale pour le droit à l'image

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale pour le droit à l'image pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-3).

ANNEXE 4
DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DU SÉJOUR
Programme de principe

CHAMPIONNAT NATIONAL d'ESCRIME
les 29 et 30 juin 2024 à Rennes (35)

*Les horaires de ce programme risquent d'être modifiés
en fonction du nombre de compétiteurs*

➤ **Vendredi 28 juin 2024**

✓ de 16h30 à 20h00 : ➡ Pour tous : Accueil à la salle d'armes du CSGR Rennes - Gymnase Albert De Mun, 35000 Rennes (à l'angle des rues Pierre Martin et Albert De Mun).

➡ Formalités administratives

✓ 20h00 : Dîner au restaurant « La Taverne » à proximité du lieu d'hébergement

➤ **Samedi 29 juin 2024**

✓ de 06h30 à 07h15 : Petit-déjeuner

✓ 08h00 : Ouverture de la salle d'armes du CSG Rennes - Gymnase Albert De Mun

✓ 08h30 : Appel

✓ 08h45 : Scratch

✓ 09h00 : Début de la compétition (poules)

✓ de 12h45 à 13h30 : Déjeuner au Gymnase Albert De Mun (paniers repas)

✓ 14h30 : Reprise de la compétition

✓ 19h00 : Fermeture du Gymnase Albert De Mun

✓ 20h30 : ✓ Apéritif de bienvenue au restaurant « La Taverne » à proximité du lieu d'hébergement

✓ Repas de cohésion au restaurant « La Taverne » à proximité du lieu d'hébergement

➤ **Dimanche 30 juin 2024**

✓ 07h30 : Petit-déjeuner

✓ 09h00 : 1/2 finales et finale

✓ 12h00 : Remise des récompenses

✓ 12h45 : Buffet de clôture à la salle d'armes du CSG Rennes

✓ 14h00 : Départ des équipes

ANNEXE 5-1
AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION D'UN MINEUR

CHAMPIONNAT NATIONAL d'ESCRIME
les 29 et 30 juin 2024 à Rennes (35)

FICHE A PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: _____/_____/_____/

Enfant :

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : /___/___/___/___/___/ VILLE : _____

N° Téléphone à joindre en cas de problème :

Domicile : /___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/

Mobile : /___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/

Bureau : /___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/

POUR LES MINEURS

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom et prénom) : _____

Tuteur légal AUTORISE mon enfant : _____

Né (e) le : ____/____/____/ (jj/mm/aaaa) à : _____

À participer à la compétition qui se déroulera à : _____

Du : ____/____/____/ Au : ____/____/____/

J'autorise par la présente, le responsable du club, à prendre à ma place toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant.

Je donne mon plein accord aux médecins pour effectuer toute intervention médicale ou chirurgicale urgente qu'ils jugent nécessaire pour la préservation de sa santé.

N° SS (du parent couvrant l'enfant) : ____/____/____/____/____/____/ clé : ____/

Mutuelle : _____

Fait à _____, le ____/____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

ANNEXE 5-2
AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRÉLÈVEMENT
NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE
LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS

En application de l'article 7 du décret n° 2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport

CHAMPIONNAT NATIONAL d'ESCRIME
les 29 et 30 juin 2024 à Rennes (35)

FICHE A PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: ____/____/____/

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom et prénom): _____

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant):

Autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux, ...) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant):

Fait à _____, le ____/____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

N.B : L'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

ANNEXE 5-3
AUTORISATION PARENTALE POUR LE DROIT A L'IMAGE
SUR LES MINEURS

CHAMPIONNAT NATIONAL d'ESCRIME
les 29 et 30 juin 2024 à Rennes (35)

**FICHE A PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL**

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: ____/____/____/

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom et prénom): _____

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant):

Autorise

N'autorise pas

toutes publications comportant la photo de mon enfant qui pourrait être prise durant la compétition et renonce à son droit à l'image.

Fait à _____, le ____/____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

ANNEXE 7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

(COPIER LE LIEN ET LE COLLER SUR VOTRE NAVIGATEUR)

1. **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT VIA SYGEMA**

Depuis la saison 2021/2022, les demandes de remboursement de frais de déplacement et de repas doivent être déposées sur SYGEMA par le club, impérativement dans le mois qui suit la fin de la compétition, sous peine de non-remboursement.

La note relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement, en date du 20 avril 2023, a été diffusée via SYGEDOC sous le n° 0432/FCD. Elle est également consultable dans la Bibliothèque SYGEMA, rubrique « Frais de déplacement ».

2. **PÉNALITÉS**

À réception des résultats et du compte rendu de la compétition, la FCD vérifie que les demandes de repas et d'hébergement, telles qu'indiquées lors de l'inscription, ont bien été respectées.

Dans le cas contraire, une retenue de 50 € en cas d'absence non justifiée ou du montant des prestations non honorées, est réalisée par prélèvement après information faite auprès du club.

Toute annulation de participation non motivée ne voit aucun remboursement de la part de la FCD.

Les personnes n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne seront pas remboursées des frais engagés de leur propre initiative.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/16_Annexe-Penalites-FCD.pdf

3. **ASSURANCES**

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance avant le départ.

Pour les véhicules appartenant aux clubs, le contrat "flotte automobile" prévoit les garanties responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, catastrophes naturelles, bris de glace, assurance du conducteur, assistance, attentats et actes de terrorisme et dommages tous accidents. Pour les véhicules de plus de 5 ans, la garantie dommage tous accidents ne s'applique pas ; les clubs pourront demander directement auprès de l'assureur, et à leur charge, des garanties différentielles.

Toute déclaration de sinistre (matériel ou corporel) doit être déposée sur SYGEASSUR par le club en se connectant sur www.lafederationdefense.fr, rubrique "Espace dédié à la FCD, ses ligues et ses clubs" en bas de la page d'accueil sous les logos de nos partenaires.

4. **LUTTE CONTRE LE DOPAGE**

En accord avec les directives du ministère chargé des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux locaux nécessaires au contrôle antidopage (1 pour les féminines et 1 pour les hommes) et des équipes d'escortes.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/7_Annexe-Lutte-contre-le-dopage-FCD.pdf

5. **DROIT A L'IMAGE**

Chaque participant renonce à son droit à l'image et autorise toutes publications comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la FCD.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/8_Annexe-Droit-a-image-FCD.pdf

6. CHALLENGE DU FAIR-PLAY

Cette compétition entre dans le cadre du challenge du fair-play.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/3_Annexe-Challenge-du-fair-play-de-la-FCD.pdf

7. FORFAITS

Tout tireur déclarant forfait doit en aviser par lettre recommandée ou courriel le CTSN, la ligue organisatrice et le bureau activités sportives de la FCD immédiatement et au plus tard 8 jours avant le début de la compétition.

Sauf cas de force majeure (missions, opérations, événements graves, problème médical), tout participant déclarant forfait dans les 48 heures précédant le début de la compétition sera sanctionné d'une pénalité de 50 € ou du montant engagé par la ligue organisatrice pour couvrir les frais de séjour du défaillant.

Tout forfait non justifié ne voit aucun remboursement de la part de la FCD.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/9_Annexe-Forfait-FCD.pdf

8. SANCTIONS SPORTIVES

Conformément au règlement de discipline de la FCD, les sanctions disciplinaires sont prononcées par les organismes disciplinaires de la fédération suivants :

- Organisme de première instance : ligue
- Organisme d'appel : fédération

Ces organismes sont respectivement compétents pour les affaires suivantes :

- Infraction disciplinaire commise par un membre appartenant à la ligue, quel que soit le lieu de réalisation de l'infraction.
- Manifestations nationales.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/14_Annexe-Sanctions-sportives-FCD.pdf

9. DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT DURABLES

« Ce sont les petits gestes d'aujourd'hui qui feront les grands changements de demain ».

Par quelques gestes simples, responsables et efficaces, appliquez les grands principes de la charte de développement durable de la FCD :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et le covoiturage ;
- trier (plastiques, papier et verres peuvent être recyclés) et compacter les déchets pour réduire leur volume ;
- nettoyer et rendre propres les sites empruntés en organisation la collecte des déchets ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- limiter l'édition et la diffusion papier des documents numériques (traitement de texte, tableurs, courriels, etc.).

Tous nos gestes, au quotidien, ont un impact sur l'ensemble de la planète.

La FCD concoure à la stratégie nationale de développement durable du sport et demande ainsi de concevoir des événements sportifs de manière responsable.

La ligue organisatrice demande aux compétiteurs et aux spectateurs invités de veiller au respect de l'environnement de la manifestation et de favoriser le transport en commun ou le co-voiturage pour se rendre sur les lieux.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/4_Annexe-Developpement-et-environnement-durable-FCD.pdf

10. RÉSULTATS ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'issue du championnat, les résultats détaillés sont remis aux représentants des clubs participants.

La ligue organisatrice, en collaboration avec le CTSN et les clubs supports, adresse au bureau Activités sportives et au bureau Communication :

- les informations sur le déroulement de la manifestation à la presse locale ;
- **le 1^{er} jour ouvré après la manifestation**, pour le site internet fédéral, un fichier document avec les résultats et, séparément, six photos en fichiers ".jpg" (compression moyenne), ainsi qu'un lien éventuel vers le site de l'organisation (cf. § "Instructions techniques") ;
- **dans les 15 jours**, un article d'une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d'origine ".jpeg" > 300 ko), mettant l'accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « À armes égales ».

11. COMPTE RENDU

À l'issue de la manifestation, le président de la ligue organisatrice adresse à la présidente de la FCD, avec copie au CTSN et au bureau Activités sportives, un compte rendu sur le déroulement de la compétition, ainsi que les résultats détaillés et le bilan financier accompagné des originaux des pièces justificatives.

Le conseiller technique sportif national adresse au président de la commission sportive le compte rendu technique de la compétition et dépose dans SYGEMA les résultats de la compétition.

12. CHARTRE DU SPORT FRANÇAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/5_Annexe-Charte-du-Sport-francais-pour-le-developpement-durable.pdf

13. LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME - **RAPPEL**

Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool sur les lieux des épreuves sportives (Références : Art. L.322-6 du Code du Sport 2017 et Art. L 3335-4 du Code de la Santé Publique).